



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 23/05/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants et les décisions suivantes entre le 9 et le 23 mai 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Romain-en-Gal (69)

Implantation en rive droite du fleuve Rhône d'une centrale photovoltaïque portée par la société Solarhônga, filiale de la compagnie nationale du Rhône, sur une surface clôturée d'1,3 ha et pour une puissance installée de 720 à 870 kWc.

- Construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Paul-de-Tartas (43)

Implantation d'une centrale photovoltaïque portée par la société Cévennes Energy sur une surface clôturée de 2,67 ha, pour une puissance installée de 2,9 MWc dont la production annuelle est estimée à 3,6 GWh. Ce projet s'implante de part et d'autre d'un parc photovoltaïque existant situé sur l'ancien centre d'enfouissement technique au sud de la commune.

- Reconstruction du pont Alexandre Bertrand sur la RD590 à Langeac (43)

Démolition et remplacement du pont actuel franchissant l'Allier par le Département de la Haute-Loire., ouvrage de type « bow-string » construit de 1926 à 1929, par un pont haubané plus large d'une longueur équivalente (près de 150 m).

- Reprise de l'exploitation et extension de carrière de roche massive sur la commune de Saint-Baudille-la-Tour (38)

Reprise par la société Gonin TP Carrières de l'exploitation de la carrière existante, sur 3,8 ha et extension de celle-ci au sud sur 3,3 ha, la superficie exploitée - pour une durée prévue de 30 ans - étant d'environ 5,3 ha. La production maximale prévue est de 15 000 tonnes/an de pierre marbrière et de 25 000 tonnes/an de granulats et enrochements.

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

- Centre commercial de marques "Le Village des Alpes" sur la commune de Valsershône (01) – 2^e avis
Réalisation par la SARL Bellegarde Village des Alpes, filiale du groupe Neiner, du 17^e village de marques de ce groupe, prévoyant l'accueil de 1,5 million de visiteurs par an, sur une surface de 15 ha, à 40 km de Genève.
- Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Paulhaguet (43)
Le projet de PLU a pour principal objectif de renforcer l'attractivité résidentielle et économique de la commune en veillant à maintenir un cadre de vie de qualité. L'objectif premier est d'enrayer la chute démographique, en profitant du futur aménagement de la RN 102 à 2 X 2 voies pour accueillir de nouvelles populations tout en renforçant la centralité de la commune en pérennisant les équipements existants.
- Tramway T9 sur les communes de Lyon, de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne (69)
Création par Sytral Mobilités de la ligne de tramway T9 de 12 km dont 9 d'infrastructures nouvelles, comportant 12 nouvelles stations entre La Soie et Charpennes, sur les communes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon (69), devant accueillir 38 000 voyageurs/jour à l'horizon 2030.
- Parc agrivoltaïque au lieu-dit La Forge sur la commune de Saint-Voir (03)
Implantation, au lieu-dit « La Forge », d'un parc agrivoltaïque, porté par la société Allier Agricole sur une surface clôturée de 24,4 ha, composé de 378 tables installées sur des structures motorisées, pour une puissance installée de 11,43 MWc. La production annuelle est estimée à environ 16 GWh.
- Parc photovoltaïque au lieu-dit Les Mathiaux sur la commune de Saint-Voir (03)
Implantation, au lieu-dit « Les Mathiaux », d'un parc agrivoltaïque, porté par la société Allier Agricole sur une surface clôturée de 31,74 ha, composé de 324 tables installées sur des structures motorisées, pour une puissance installée de 9,8 MWc. La production annuelle est estimée à environ 13,4 GWh,
- Nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet de parc d'activités de l'Aize sur la commune de Combronde (63)
Avis sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact de la zone d'activités du Parc de l'Aize pour les futures phases de développement du parc, d'un total de 180 ha à vocation industrielle et tertiaire, géré par le syndicat mixte du parc de l'Aize.
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Mezenc-Loire-Meygal (43)
Elaboration du PLUi pour l'accueil d'environ 900 habitants supplémentaires à l'horizon 2035 et prévoyant la construction de 1290 logements. Les besoins en foncier sont estimés à environ 76 ha pour l'habitat en extension urbaine avec des objectifs de densité de 10 à 15 logements/ha. Il comprend 46 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles dont 36 pour de l'habitat, 8 pour le développement des activités économiques et deux pour des équipements et des services.
- Parc d'activités « D-Side » sur la commune de Décines-Charpieu (69)
Opération de renouvellement urbain située en entrée de ville ouest de la commune de Décines-Charpieu (métropole de Lyon), sur le site d'une friche industrielle, porté par la SAS KANE et la métropole de Lyon/ville de Décines-Charpieu, constituant un nouveau quartier à vocation mixte d'une surface d'environ 11 ha représentant un total d'environ 78 200 m² de surface de plancher.

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Neuville-les-Dames (01)

Déclassement d'un tènement (2 000 m²) d'une zone naturelle Ne, en zone agricole pour permettre la construction d'un hangar non clos d'une surface de 100 m², dont la hauteur n'excédera pas cinq mètres au faîtage, afin d'y entreposer environ quatre bennes de stockage de grains.

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Recours sur la décision de soumission à évaluation environnementale de l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) multirisques de la commune de Vic-sur-Cère (15)

Recours formé par le préfet du Cantal contre la décision de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale la révision du PPRNP.

- Révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) de la commune de Vacheresse (74)

Révision du PPRNP de la commune de Vacheresse approuvé en 2022 pour notamment prendre en compte les nouveaux phénomènes survenus depuis, présenté par le préfet de Haute-Savoie.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>